



**PREFET DE LA SARTHE**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N° 78 - NOVEMBRE 2018**

# **SOMMAIRE**

## **DDFIP 72**

- Arrêté du 16 novembre 2018 relatif au régime d'ouverture au public des services de la Direction des Finances Publiques de la Sarthe – Fermeture exceptionnelle du SIE de Mamers



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SARTHE**  
23 Place des Comtes du Maine BP 22394 72002 Le Mans Cédex 1

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la Direction des Finances Publiques de la Sarthe**

**Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Sarthe**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2015 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le SIE de Mamers sera fermé exceptionnellement au public les 27, 28 et 29 novembre 2018.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait au Mans, le 16 novembre 2018

Par délégation du Préfet,

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Sarthe,

signé

Thierry POURQUIER